

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,  
DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

-----  
DIRECTION DE LA SECURITE  
ET DE LA CIRCULATION ROUTIERES

-----  
SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
TECHNIQUE DES VEHICULES

PARIS, LE 8 OCT. 1987

208, RUE RAYMOND LOSSERAND  
75014 PARIS  
CODE POSTAL 75775 PARIS CEDEX 16  
TELEPHONE (1) 45.39.25.70  
TELEX EKI PRER 200366

HD/MC - 87.206

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif  
d'échappement silencieux de remplacement :

Marque : SITO

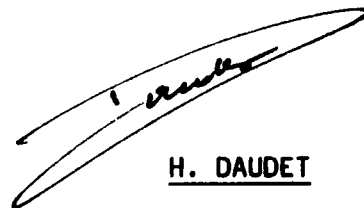
Référence : 1234 destiné aux véhicules YAMAHA 2A2 (XS400) 2J0 (XS400),  
1U5 (XS250S), 1U4 (XS360)

Je vous informe, qu'en application des dispositions des articles  
du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du procès-verbal  
de L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 5  
Octobre 1987 sous le numéro 87.15.10.111/7643 ce dispositif est agréé sous  
le numéro :

TP SI 3038

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma  
considération distinguée.

L'Ingénieur des Travaux Publics  
de l'Etat (Mines)



H. DAUDET

Monsieur le Directeur

EUROPEENNE DE DIFFUSION MODERNE  
13 Route de la Salle - ZAC des Romains - CRAN GEVRIER -  
74000 ANNECY

SITO  
MONTI CELLO D'ALBA - ITALIE